



Assemblée générale

Distr. générale
17 novembre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session
Point 118 de l'ordre du jour

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Rapport de la Sixième Commission

Rapporteur : M. Salvatore Zappalà (Italie)

I. Introduction

1. La question intitulée « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale » a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale conformément à la résolution 58/316 du 1^{er} juillet 2004.
2. À sa 2^e séance plénière, le 19 septembre 2014, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, de renvoyer cette question à toutes les grandes commissions, uniquement pour qu'elles en tiennent compte lorsqu'elles examineraient et adopteraient leur programme de travail provisoire pour la soixante-dixième session de l'Assemblée générale.
3. La Sixième Commission a examiné la question à sa 29^e séance, le 14 novembre 2014 (voir A/C.6/69/SR.29).

II. Examen du projet de décision A/C.6/69/L.16

4. À sa 29^e séance, le 14 novembre, le Président a présenté un projet de décision contenant le programme de travail provisoire de la Commission pour la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, tel que proposé par le Bureau (A/C.6/69/L.16), et l'a modifié oralement en avançant du 17 au 16 novembre la date d'examen de la question « Rapport du Comité des relations avec le pays hôte ».
5. Les représentants du Costa Rica (au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes), du Nicaragua et de Cuba ont prononcé des déclarations (voir A/C.6/69/SR.29).
6. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision A/C.6/69/L.16, tel que révisé oralement (voir par. 7).



III. Recommandation de la Sixième Commission

7. La Sixième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

Programme de travail provisoire de la Sixième Commission pour la soixante-dixième session de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale note que la Sixième Commission a décidé d'adopter pour la soixante-dixième session de l'Assemblée générale le programme de travail provisoire ci-après, tel que proposé par le Bureau.

Programme de travail provisoire¹

12 octobre	Organisation des travaux de la Sixième Commission
12 et 13 octobre	Mesures visant à éliminer le terrorisme international
14 et 15 octobre	L'état de droit aux niveaux national et international
16 octobre	Responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies
19 octobre	Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa quarante-huitième session
	Demande(s) d'admission au statut d'observateur
20 octobre	Portée et application du principe de compétence universelle
22 octobre	Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation
23 et 26 octobre	Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international
26 octobre	Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies
2-11 novembre	Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa soixante-septième session
16 novembre	Rapport du Comité des relations avec le pays hôte

¹ Les dates auxquelles les différentes questions seront débattues en 2015 sont indiquées à titre provisoire.

20 novembre	Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale Planification des programmes Élection des bureaux des grandes commissions
21, 27, 28, 29 et 30 octobre, 12 et 13 novembre	Journées réservées
